



## FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



**Burundi**

**Les autorités tanzaniennes rivalisent de mesures visant le rapatriement forcé des réfugiés burundais**



Rapport sur la situation des réfugiés burundais en  
République Unie de Tanzanie et en RD du Congo.

**mars 2021**

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	i
0.INTRODUCTION .....	1
II.DES FAITS ILLUSTRATIFS DES CRIMES COMMIS CONTRE LES REFUGIES	
BURUNDAIS EN TANZANIE ET EN RDC .....	2
I.1 Au camp des réfugiés de Mtendeli.....	2
I.2 Au camp des réfugiés de Nduta .....	4
1.3 Au camp de réfugiés de Nyarugusu .....	5
I.4 Au camp des réfugiés de Lusenda en RDC .....	6
I.5 Au camp des réfugiés Burundais de Mulongwe en RDC .....	8
II.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	10

## **0.INTRODUCTION**

Après avoir constaté que le nombre de réfugiés burundais qui s'inscrivent au rapatriement volontaire a sensiblement diminué, le Gouvernement tanzanien en complicité avec celui du Burundi accentue les mesures de persécution pour forcer ces réfugiés de rentrer. En effet, depuis le début de l'année, le mouvement de retour au pays est en baisse et les autorités de ces deux pays n'en sont pas contentes. Elles ont par conséquent multiplié des visites de harcèlement et d'intimidation dans les camps pour contraindre les réfugiés de rentrer. Des policiers supposés sécuriser les camps sont eux-mêmes impliqués dans des actes d'insécurité, de vols, d'attaques meurtrières nocturnes, d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et de rançonnements.

En Tanzanie, les réfugiés congolais sont traités différemment des burundais. Ils sont libres d'exercer leurs activités quotidiennes, de sortir des camps, de cultiver à l'intérieur comme à l'extérieur des camps, au moment où les cultures des burundais sont systématiquement détruites. Ils ont droit au kit alimentaire et domestique satisfaisants, au moment où l'administration tanzanienne qui a la gestion des camps dans ses attributions rétorque aux burundais qu'ils auront droit à ce kit dans leur pays.

En République Démocratique du Congo, les groupes armés Mayi-Mayi accusent les réfugiés burundais de collaborer avec leurs ennemis Banyamulenge et les malmènent sans cesse.

Partout dans les deux pays, en Tanzanie et en RDC, des agents du Service National de Renseignement burundais ont infiltré les camps et agissent en complicité avec l'administration territoriale et les services de sécurité de ces pays pour rendre intenable la vie de ces réfugiés. Certains n'hésitent pas même de qualifier les réfugiés d'opposants au régime d'un voisin avec lequel la Tanzanie entretient de très bonnes relations.

## **II. DES FAITS ILLUSTRATIFS DES CRIMES COMMIS CONTRE LES REFUGIES BURUNDAIS EN TANZANIE ET EN RDC**

### **I.1 Au camp des réfugiés de Mtendeli**

- (1) Après la visite, à la fin du mois de novembre 2020 de Sudi Mwakibasi, un haut cadre du Ministère de l'Intérieur Tanzanien qui a la gestion des réfugiés dans ses attributions, pour annoncer les décisions prises par les Chefs d'Etats Magufuli et Ndayishimiye en septembre 2020, la tension a de nouveau monté d'un cran. Cette autorité a brandi la menace de fermer le camp de Mtendeli, de rapatrier les réfugiés et de déplacer ceux qui ont résisté au rapatriement vers le camp de Nduta. Le 29 janvier 2021, Mwakibasi a envoyé son adjoint pour rappeler aux réfugiés de rentrer avant que les choses ne soient plus dures. Il a rappelé une fois de plus que le camp allait être fermé et que les réfugiés qui ne veulent pas avoir de problèmes devraient s'inscrire le plus rapidement possible pour rentrer dans la paix. « *Si vous ne vous inscrivez pas à temps pour rentrer avec notre assistance, vous allez partir à pieds, sans aucune assistance.* », a-t-il insisté.
- (2) Le 24 décembre 2020, vers 15 heures, des policiers qui assurent la sécurité du camp de Mtendeli ont attaqué un commerçant connu sous le nom de Majambere de la zone G, village 2. N'eut été la solidarité d'autres réfugiés, ces policiers allaient voler des articles de sa boutique, dont les postes de radio, des batteries solaires et d'autres articles.
- (3) En dates du 04 et 05 janvier 2021, des policiers ont saisi au moins deux motos appartenant aux réfugiés dans le but de soutirer de l'argent aux victimes. Pour les récupérer, les propriétaires ont été contraints de payer 50000Tshs (shillings tanzaniens), chacun.
- (4) Le 11 janvier 2021, les réfugiés du camp de Nduta ont reçu leur kit alimentaire composé de 12 kg de farine de maïs et 2.5 kg de petit pois pour une période de six semaines.
- (5) Le 17 février 2021, l'administration du camp de Mtendeli a demandé des explications aux réfugiés dont des membres de familles s'étaient rapatriés. Il fallait que les concernés

expliquent pourquoi eux ils n'étaient pas rentrés. Certains ont été contraints de se rapatrier, malgré eux.

- (6) Dans la nuit du 24 février 2021, des hommes armés non identifiés soupçonnés d'être des burundais envoyés par le pouvoir du CNDD-FDD ont causé de l'insécurité dans le camp de Mtendeli. Le lendemain, ces groupes armés ont été reçus par un certain Lasi, chargé du renseignement tanzanien et qui collabore étroitement avec celui du Burundi.
- (7) Des arrestations et des attaques armées ont ciblé des commerçants et un élève dans le camp. Il s'agit d'un certain Ntakarutimana Rosheli, de la zone G2 village 5, arrêté le 05 mars 2021, Ndayisaba Vadius de la zone C4E05, Niyokwizigira Mathieu de la zone C5J04 et Nshimirimana Trésor (alias Monaco) de la zone D1D06, élève de 1<sup>ère</sup> scientifique arrêtés le 10 mars 2021 à minuit. Leurs familles n'avaient pas été informées de la destination des victimes et avaient cherché les leurs en vain. Aussi, en date du 18 mars 2021, des coups de feu ont été entendus dans le camp pendant que des réfugiés tentaient de résister contre des policiers qui arrêtaient d'autres réfugiés sans aucun motif.
- (8) L'autre fait qui a marqué cette période, c'est la destruction des maisons des réfugiés qui s'étaient rapatriés, leurs plantations de maïs et de bananeraies. En date du 17 mars 2021 par exemple, des champs de maïs et de bananeraies ont été détruits en zone E village 1.
- (9) Il y a lieu de préciser aussi que l'administration du camp de Mtendeli a affiché en date du 25 mars 2021, un écrit qui précisait qu'à partir du 29 mars 2021, tous les lieux de divertissement allaient être détruits. Il s'agit notamment des bistrotts et des lieux où des jeunes regardent des cinémas. Notons que les réfugiés ne sont pas autorisés à se rendre à l'extérieur du camp et que certains points de vente et de ravitaillement font objet d'attaques pour contraindre les propriétaires de les fermer.

## I.2 Au camp des réfugiés de Nduta

- (10) Depuis le début de l'année, des réfugiés sont traqués et victimes d'arrestations arbitraires. Des policiers tanzaniens surveillent notamment les différents bistrotts et malmènent des réfugiés qui s'y rendent pour se désaltérer. A la police, les victimes reçoivent des menaces comme par exemple : « *Pourquoi ne voulez-vous pas rentrer chez vous ? La Tanzanie n'est pas votre pays. Si vous ne rentrez pas volontairement, vous allez partir par force* ». Dans la soirée du 04 janvier 2021, lors des patrouilles policières en zone 2 et 3, des réfugiés ont été arrêtés en masse et conduits à la station de police sise en zone 1. Certains ont été persécutés avant d'être remis à la Police de l'Air et des Frontières du Burundi.
- (11) En date du 12 janvier 2021, vers minuit, une bande armée de fusils a attaqué le ménage d'un réfugié du nom de Désiré Hatungimana qui habite en zone 7 numéro 100. Les malfaiteurs ont défoncé la maison et ont tiré sur le chef de ménage qui est mort sur le champ. La victime était un commerçant et un échangeur de monnaie. Elle était victime d'une deuxième attaque criminelle. Il a fallu au moins une heure et demie pour que la police intervienne alors qu'elle ne se trouve pas loin du lieu. Le lendemain de l'assassinat, les réfugiés avaient constaté une infiltration des hommes armés inconnus habillés en longs mentons noirs. Dans les jours qui ont suivis, la femme du disparu a été arrêtée car elle était soupçonnée d'être l'auteur du crime. La police avait pris comme motif le fait que la femme n'était pas à la maison le jour de l'assassinat. Le pasteur qui avait accompagné la dépouille lors de l'enterrement le lendemain du crime, a également été arrêté juste après. Selon des réfugiés à Nduta, une personne est enterrée au moins tous les quatre jours.
- (12) Dans la nuit du 3 février 2021, vers 1 h du matin, un groupe armé de fusils et de machettes a attaqué un jeune couple vivant en zone 1, village 1, n°7 dont le mari est connu sous le nom de Samola, un échangeur de monnaie. Ce dernier a échappé de justesse, mais sa femme n'a pas eu la même chance, elle a été battue et blessée à la jambe. Les agents de police sont intervenus après 2h et s'étaient plutôt précipités à ramasser les douilles qui étaient par terre. Les malfaiteurs avaient juré de retourner

jusqu'à ce que le jeune homme soit capturé. Malgré des informations faisant état d'infiltration des hommes armés soupçonnés d'être des jeunes Imbonerakure burundais, l'administration ne veut pas entendre des réfugiés qui demandent de veiller sur leur sécurité en organisant eux-mêmes des rondes nocturnes.

(13) En date du 29 janvier 2021, le représentant du Gouvernement tanzanien, en même temps cadre du Ministère de l'Intérieur a terminé ses descentes qu'il venait d'effectuer dans les trois camps de réfugiés de Nyarugusu, Mtendeli et Nduta. Il avait confirmé que la décision de déplacer les réfugiés de Mtendeli vers Nduta était irréversible. Pour lui, tous les réfugiés doivent rentrer car la paix règne au Burundi. Pour motiver le rapatriement qu'il prônait, il a précisé que le montant réservé aux rapatriés a été revu à la hausse. Il n'a pas oublié de les menacer en disant que la dernière solution sera très dure pour ceux qui auront résisté au rapatriement volontaire : « *Vous allez partir à pied ou à vélo, sans aucune autre aide, ni du HCR ni du gouvernement* ».

(14) En date du 28 mars 2021, les autorités du camp de Nduta ont encore une fois affiché une série de mesures portant sur l'interdiction du commerce, le transport motorisé et l'exploitation agricole dans le périmètre du camp.

### **I.3 Au camp de réfugiés de Nyarugusu**

(15) Au camp de réfugiés de Nyarugusu, des informations font état d'un traitement inégal des réfugiés Burundais et Congolais. Au moment où des champs de culture de maïs et de bananeraies sont abimés et détruits du côté des Burundais, les congolais organisent plusieurs activités génératrices de revenus. En plus, lors de la distribution du kit alimentaire et domestique en décembre 2020, les réfugiés Congolais ont reçu des casseroles, des gobelets, des assiettes, des bidons et des nattes, mais les Burundais n'ont obtenu que des nattes seulement. L'administration des camps disaient à ces Burundais que ce qu'ils n'ont pas eu, ils l'auront quand ils seront au Burundi.

Les réfugiés Congolais cultivent à l'extérieur du camp et ont la latitude de sortir librement sans demander de permission, ce qui n'est pas le cas pour les Burundais. Les boutiques, les marchés et différents points de vente fonctionnent normalement du côté des réfugiés Congolais. Certains de ces derniers exercent même le service de taxi-vélos et ont la libre circulation jusque même à la frontière du Burundi, transportant des personnes et des biens. Sur la bouche du policier se trouve le mot « *Es-tu Burundais ou Congolais ?* ». Qui plus est, les Congolais ont la facilité d'obtenir le troisième pays et beaucoup d'entre eux sont déjà réinstallés aux Etats Unis d'Amérique par exemple.

- (16) Une multitude de Burundais croupissent dans les cachots et prisons de la Tanzanie, et certains y entrent après des séances de tortures atroces. Des Burundais sont aussi enlevés et portés disparus dans le silence complice. Les uns sont refoulés dans leur pays, d'autres tués. La persécution continue à viser les réfugiés burundais car à ce jour, aucun réfugié Congolais n'a été objet de chasse à l'homme en Tanzanie pour la simple raison de sa nationalité.

Le 28 décembre 2020, des effectifs importants de réfugiés en provenance du marché de Kasuru ont été arrêtés en masse lorsqu'ils tentaient d'entrer dans le camp en passant par la zone 12. Certains avaient dû jeter les vivres qu'ils avaient et avaient préféré sauver leur vie. D'autres ont été victimes de vols. Un commerçant connu sous le sobriquet de Ntira a été victime d'un vol de marchandises équivalant à au moins deux millions trois cent shillings tanzaniens. Pour bénéficier de libération, le paiement de rançons était une condition. Certains ont payé de 30 000 à 100 000 shillings. Ceux qui ne payaient pas étaient transférés dans les prisons où ils sont traités d'une manière inhumaine.

#### **I.4 Au camp des réfugiés de Lusenda en RDC**

- (17) Du côté des réfugiés Burundais en République Démocratique du Congo, les choses ne sont pas non meilleures. Une haine contre les réfugiés Burundais de la composante ethnique tutsi est dans le cœur des autorités politico-militaires et dans la population congolaise. Ils subissent des tracasseries lorsqu'ils veulent se déplacer vers les autres parties du pays hors de leur lieu d'installation. Selon des témoignages de certains



Burundais tutsi, réfugiés en RDC, les forces armées de la RDC, l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), la Direction Générale des Migrations (DGM), les autorités locales et les Congolais les accusent de s'allier aux Congolais originaires des moyens et haut plateaux de Minembwe, connus sous l'appellation de Banyamulenge, afin de conquérir la RDC.

Au mois d'août dernier, un jeune réfugié Burundais tutsi, dans le village 8 du camp de Lusenda a été arrêté par les FARDC à la barrière de Luwanga. Ils l'ont accusé de combattre les FARDC dans les moyens et hauts plateaux de Minembwe. La victime a par la suite été transférée à la documentation militaire d'Uvira, malgré ses documents prouvant son statut de réfugié et qu'il était sorti du camp avec l'accord de la commission nationale des réfugiés. Il a été libéré après avoir payé une amande de 75\$.

Un autre réfugié du village 5 au camp de Lusenda a été arrêté sous l'accusation de ravitailler les rebelles. Après une détention de 5 mois à la prison centrale d'Uvira, il a été libéré après paiement d'une rançon de 800\$.

Huit mois après son arrestation, Jean de Dieu Bigirimana, un jeune réfugié burundais dans le camp des réfugiés burundais de Lusenda est porté disparu. La victime avait été arrêtée par les forces armées de la RDC, FARDC, en juin 2020 accusé d'appartenir à des groupes armés. Agé de 27 ans, le jeune homme vivait au village 13, bloc 3, parcelle 2, depuis l'an 2015. Originaire de la province de Muyinga au nord-Est du Burundi, il était connu dans son milieu comme affecté par un handicap mental. Après deux semaines d'incarcération au bureau du service de renseignement militaires du 3305, région militaire de Mboko, Bigirimana fût libéré et remis aux autorités du camp. Le 17 juillet 2020, il a été de nouveau arrêté sur mandat du responsable des renseignements militaires dans la province du Sud Kivu basé à Bukavu, le Colonel Blaise, en compagnie du commandant des surveillants communautaires dit Sungu Sungu, le nommé Hatungimana Kashindi. Transféré à Bukavu au bureau des renseignements militaires de la 5<sup>ème</sup> zone militaire, la victime n'est plus retournée au camp. Les responsables de son arrestation dont Hatungimana Kashindi et la commission

nationale pour les réfugiés confirment que Jean de Dieu a été libéré au mois d'octobre dernier, mais il est resté introuvable jusqu'à ce jour.

Des réfugiés Burundais membres des sungu sungu sont cités parmi les auteurs des crimes et seraient de connivence avec certaines autorités burundaises impliquées dans la répression et la maltraitance des réfugiés Burundais dans les pays de la région des Grands Lacs.

- (18) Un autre crime qui fait parler de lui dans le camp des réfugiés de Lusenda en RDC, c'est le kidnapping des fillettes.

En date du 07 février 2021, une fillette de 3 ans du village 10 a été kidnappée par des inconnus et conduite vers une destination inconnue au moment où ses parents étaient à la messe. La fillette est restée introuvable depuis lors. Des agents des forces de sécurité affirment que les enfants kidnappés seraient acheminés dans le site minier de Misisi se trouvant à une centaine de kms au sud du camp de Lusenda, pour des activités non encore élucidées. Ceci est confirmé par le commissaire de police nationale congolaise attaché au camp de Lusenda, Ndandu Lucien. Ce dernier se base sur les déclarations d'une femme présumée kidnappeur d'enfants, arrêtée en flagrant délit avec une fillette de deux ans en décembre dernier. La présumée kidnappeur a été transférée à la prison centrale d'Uvira pour y attendre le procès. L'année dernière, sept cas de kidnapping d'enfants ont été enregistrés depuis le 15 octobre 2020. Quatre parmi eux étaient restés sans traces.

## **I.5 Au camp des réfugiés Burundais de Mulongwe en RDC**

- (19) Il est signalé une insécurité dans le site des réfugiés Burundais de Mulongwe où un groupe armé non encore connu sème la panique, pille, harcèle et viole les femmes.

A ces violences à l'encontre des réfugiés Burundais, s'ajoutent des propos haineux et terrifiants qui circulent dans les bouches des Congolais affiliés à la milice Mayi-Mayi du Général William Amuri Yakutumba, très hostile aux Congolais de la communauté Banyamulenge. En 2017, une fille burundaise de 13 ans, réfugiée dans le site Mulongwe, a été violée et égorgée par des hommes armés quand elle revenait de l'école et l'affaire a été classée sans suite.

En dates du 9 et 10 janvier 2021, 35 réfugiés burundais qui exerçaient les activités champêtres dans la vallée de Kaseke, une vallée se trouvant à huit kilomètres au sud du site, sont tombés dans une embuscade tendue par les hommes armés. Ces derniers leur ont volé 13 téléphones portables et ont tenté de violer deux femmes n'eut été la solidarité des victimes.

Trois jours après, une femme réfugiée burundaise du même camp, qui exerçait les activités champêtres dans la vallée Kakongwe, a été violée, certainement par les mêmes criminels.

## II. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le régime du CNDD-FDD a exporté la persécution et la répression contre des Burundais qui l'ont fui depuis la crise de 2015. Ses agents comprenant les miliciens Imbonerakure, des agents du Service Nationale de Renseignement, quelques policiers et militaires sont déployés dans les camps en Tanzanie et en RDC, et agissent en complicité avec les services étatiques de ces pays, dans des actes de violences contre les réfugiés.

Des actes d'insécurité, des vols, des attaques meurtrières, des arrestations arbitraires, des enlèvements et disparitions forcées et de viols sont le lot quotidien des réfugiés Burundais notamment en Tanzanie. Certains de ces derniers sont refoulés et remis aux autorités de la Police de l'Air et des Frontières burundaise, et sont emprisonnés arbitrairement dans les prisons du pays.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi :

- D'arrêter les infiltrations des camps des réfugiés burundais des pays limitrophes ;
- D'assainir le contexte sécuritaire, économique, politique et social qui est la seule condition pour le rapatriement volontaire;
- D'abandonner les poursuites et charges à l'encontre des burundais enlevés des camps de réfugiés des pays limitrophes, particulièrement en Tanzanie.

Au Gouvernement Tanzanien ;

- De mettre fin au harcèlement et aux persécutions des réfugiés sur son territoire et d'assurer la protection internationale des réfugiés dans le strict respect du droit international des réfugiés ;
- D'arrêter, poursuivre et condamner les agents burundais qui infiltrent les camps des réfugiés et commettent des crimes et sèment la terreur dans ces camps.

Au HCR :

De plaider pour le respect des droits et libertés des réfugiés Burundais dans leurs pays d'accueil notamment en Tanzanie.